



La nouvelle municipalité, conduite par Hervé Berteloot, hérite de finances saines

HOULLE. Le conseil municipal, désormais dirigé par Hervé Berteloot, se réunissait la semaine dernière pour voter le budget. Il fut adopté à l'unanimité.

“ Un budget global de 4 200 € a été alloué pour ce qui est des subventions versées aux associations. ”

Le budget a été présenté sur grand écran, grâce à la secrétaire de mairie et à l'adjoint aux finances, Stéphane Frédéric. Cela a permis de mieux expliquer aux nouveaux élus les chiffres du budget et comment il est établi ; mais aussi d'apporter une touche de modernité et d'écologie avec

moins de papier.

– **Associations.** Un budget global de 4 200 € a été alloué pour ce qui est des subventions versées aux associations.

– **Argus des communes.** La commune a une note de 18 sur 20 à l'argus des communes, qui signifie qu'elle a des finances saines. Une note qui a son importance pour l'attribution de prêts à des taux intéressants.

– **Zones boisées.** Une enquête publique a été réalisée ces derniers mois sur le territoire de la commune pour définir les zones boisées et ainsi éviter l'implantation de petits bois au milieu des zones agricoles. C'est un travail initié par le conseil départemental. « On a entériné ce plan. Aujourd'hui, les gens qui voudront boiser devront respecter ce zonage, et ne pourront pas le faire n'importe où », explique le maire, Hervé Berte-

loot.

– **Voiries.** La priorité sera de refaire le traçage des lignes de signalisations et sécuritaires, aux panneaux Stop, aux arrêts de bus, aux passages pour piétons...

– **Travaux prioritaires.** Il y a d'abord l'église (ce qui fera l'objet d'un article prochainement). Et il s'agira aussi de refaire les toitures du logement de fonction et de la cuisine de la salle polyvalente. Il est aussi prévu de remplacer les lampes du terrain d'entraînement de l'ESSOR (club de football local).

– **Vitesse.** Un deuxième radar pédagogique va être installé dans la commune (le premier se trouve souvent rue des Écoles). Ce sera, comme le premier, un radar mobile, qui sera donc déplacé de temps en temps. Il sera tout d'abord installé route de Vincq. ■

PHILIPPE HUDELLE (CLP)



Une enquête publique a été réalisée ces derniers mois sur le territoire de la commune pour définir les zones boisées.